



Conseil d'établissement n°5

Année scolaire 2023/2024

Procès-verbal

Séance ordinaire

Lundi 24 juin 2024 à 16H

LFC – Site de Mearag – Salle de théâtre

Présents :

Pour l'administration :

- M. Philippe LODS, Adjoint au COCAC
- M. Frédéric BROMONT, Proviseur - Président de séance
- Mme Kim VO HOANG, Provisseure adjointe
- M. Thierry DAUM, Directeur administratif et financier
- M. Jean-Christophe MAIGNAN, directeur primaire pour le site de Maadi
- Mme Marie PLASSE, Conseillère principale d'éducation

Pour le personnel enseignant :

- Mme Naima EL SAYED
- M. Olivier SULLEROT
- Mme Violaine DELARONDE
- Mme Marie-Hélène DELAFLOTTE
- M. Denis PLUGER

Pour le personnel administratif, technique et de santé, ouvriers de service :

- Mme Hana EL TOBLEHY
- M. AYMAN ABDELFAHATTAH

Pour les parents d'élèves élus :

- Mme Ranya ABDELHAMID
- Mme Dalia YASSIN
- M. Paul HADDAD
- Mme Jihane ODABACHI

Pour les membres siégeant à titre consultatif :

- M. Rafaël PLEUTIN Conseiller des Français de l'étranger

Excusés :

- M. Zyad HEGAZI, Représentant des personnels enseignants 2nd degré
- Mme Haya ABOU HUSSEIN, Représentante des élèves
- Mme Maya EL KHAZINDAR, Représentante des élèves
- Mme Dalia FAYAD, Représentante des parents d'élèves
- M. Olivier LE VAN XIEU, Consul général de France en Egypte
- Mme Khadija ABDELAZEEM, Vice-présidente du CVL
- Mme Estelle BOUSQUET, directeur primaire pour le site de New Cairo et Zamalek
- Mme Catherine PASCAL, Conseillère des Français de l'étranger
- M. Hervé MAJIDIER, Conseiller des Français de l'étranger



(Cf-annexe 1- feuille d'émargement)

→ Le quorum étant atteint (17/21), le conseil d'établissement n°5, réuni en séance ordinaire, peut valablement délibérer.

M. Frédéric BROMONT ouvre la séance à 16h03 (arrivée de M. LODS à 16h07, de M. Paul HADDAD à 16h10)
Tour de table et présentation des membres.

- Désignation du secrétaire de séance : Mme Kim VO HOANG
- Le secrétariat de séance sera suppléé par : Mme Hana EL TOBLEHY

Monsieur BROMONT remercie la présence de Monsieur Philippe LODS, adjoint au COCAC qui rejoint la séance à 16h07.

Les élèves sont excusés.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

1. Approbation des procès-verbaux du CE n°3 du 19 février 2024 et n°4 du 29 mai 2024
2. Carte des emplois R24
3. Affaires financières :
 - Compte financier 2023 (*pour information*)
 - BR1 2024 (*pour information*)
4. Règlement Intérieur Collège/Lycée
 - Charte informatique
 - Charte de la Laïcité
 - Charte des règles de citoyenneté du collégien
 - Charte des voyages scolaires du LFC
 - Charte de prévention contre le harcèlement
 - Modification du RI des collégiens et lycéens
5. Voyages scolaires 2024-2025
6. Effectifs prévisionnels de la rentrée 2024
7. LIFE 2030 (Lycée International Français en Egypte) - Présentation de la démarche
- 8, Règlement intérieur des personnels
9. Questions diverses

1- Approbation des procès-verbaux du CE n°3 du 19 février 2024 et n°4 du 29 mai 2024

Procès-verbal du CE n°3 du 19 février 2024 :

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
Unanimité	0	0



Procès-verbal du CE n°4 du 29 mai 2024 :

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
Unanimité	0	0

2. Carte des emplois R24

Arrivée de Monsieur Lods à 16h07.

Point pour information.

Monsieur le Proviseur rappelle les différents statuts des personnels existants au LFC, en tant qu'établissement à gestion directe (Personnel détaché / Personnel de droit local)

Arrivée de M. Haddad à 16h10.

Il rappelle la définition des Equivalents Temps Plein.

Pour la présente année scolaire, le plafond était fixé à 135 ETP mais le nombre réel d'ETP utilisés est de 131 ETP.

Pour 2024-2025, il est estimé un besoin à 8 ETP supplémentaires, soit un besoin total porté à 139 ETP. La direction a donc demandé un rehaussement du plafond d'emploi à l'Aefe pour couvrir le besoin.

4 ETP peuvent être absorbés par le plafond d'emploi actuel et 4 ETP restent sous réserve de la validation de l'augmentation du plafond d'emploi : **cf_diaporama-page 6**

A titre indicatif et dans le cadre de la préparation de rentrée, le manager opérationnel informatique est déjà recruté à cette date, sous la forme de vacations. Toutefois la signature d'un contrat d'un an renouvelable ne pourra se faire qu'au 1^{er} septembre 2024 que si le plafond d'emploi est réhaussé.

3. Affaires financières :

- Compte financier 2023 (*pour information*)

cf_diaporama-page 5-6

Il est précisé par Monsieur DAUM que la trésorerie négative est due à la perte liée à la dévaluation de la monnaie en 2023. L'impact de la dévaluation en mars 2024 laisse augurer d'une situation encore plus difficile.

Avant la dévaluation, la trésorerie était d'environ 11 000 000 €. Actuellement, il reste environ 5 000 000 €.

L'accès à l'euro est toujours aussi difficile. Les disponibilités des devises en Egypte sont toujours restreintes.

Les parents d'élèves précisent que le marché parallèle a augmenté ces derniers temps. Ce qui présage d'une difficulté à venir pour le lycée.

Mme EL SAYED demande si les nouvelles familles payent bien leur frais de scolarité en euros.

Monsieur PLEUTIN demande à combien de jours correspond le fond de roulement. Monsieur DAUM explique les modalités de calcul mais indique que cet indicateur ne semble pas pertinent compte tenu du contexte.

Il constate une augmentation des charges salariales alors que les charges sociales ont baissé.



Les dépenses augmentent sur la part liée aux travaux de remise aux normes et de sécurité suite à l'audit effectué par l'Aefe.

L'augmentation du budget inclut le marché des tablettes, l'idée étant de pouvoir équiper tous les élèves de 6^{ème} et de 5^{ème} avec une tablette numérique. Si l'objectif d'y parvenir pour la rentrée scolaire paraît ambitieux, il faudra compter une période plus probable de 6 mois après acceptation du marché.

- BR1 2024 (*pour information*)

4. Règlement Intérieur Collège/Lycée

Un travail conséquent a été engagé par les équipes pour la rédaction des chartes suivantes : **cf_diaporama du CE n5**

L'objectif est de pouvoir présenter des supports explicites et exploitables pour les élèves, les familles et les personnels. Certaines chartes ont vocation à être insérées dans le carnet de correspondance des élèves.

- Charte informatique
- Charte de la Laïcité
- Charte des règles de citoyenneté du collégien
- Charte des voyages scolaires du LFC
- Charte de prévention contre le harcèlement
- Modification du RI des collégiens et lycéens

Monsieur PLUGER pose la question de la nécessité de la traduction pour ces documents. Monsieur le Proviseur répond que c'est en effet en projet.

Il indique que ces chartes sont également disponibles sur le site internet de l'établissement.

Monsieur PLUGER intervient pour le primaire et indique qu'il serait opportun de pouvoir également diffuser le document idoine sur le site de l'établissement.

Il est demandé par les parents d'élèves si ces chartes seront à signer par les élèves et les parents. Monsieur le Proviseur indique que cela dépendra des documents.

Plus précisément, sur la charte de Charte des voyages scolaires du LFC, Monsieur DAUM indique peu d'évolutions sur la nouvelle version.

Madame DELAFLOTTE demande s'il existe un nombre d'élèves seuil en dessous duquel le voyage est annulé.

La direction répond que c'est sur appréciation du chef d'établissement, au cas par cas.

Il est précisé par Monsieur DAUM que lorsque les parents signent la feuille d'engagement pour la participation aux voyages, cela vaut pour engagement définitif compte tenu de toutes dispositions de réservation prises par l'établissement. Il est demandé aux parents de bien vouloir relayer cette information.

Madame DELARONDE pose la question de savoir s'il y est précisé un nombre maximum de voyages.

L'approche quantitative à un voyage par élève et par an et 1 voyage par enseignant et par an est reprise.



Sur la Charte de prévention contre le harcèlement, les parents demandent un travail approfondi sur la question du harcèlement scolaire.

Monsieur le Proviseur rappelle que, au-delà du dispositif PhaRe porté par l'établissement, l'interdiction des téléphones portables fait également partie de ce travail

Vote pour toutes les chartes :

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
Unanimité	0	0

5. Voyages scolaires 2024-2025

Le conseil d'établissement vote pour le montant de participation demandée aux familles.

Dans la procédure, le chef d'établissement valide le projet pédagogique puis le poste diplomatique valide en bout de processus le voyage à l'égard des éléments de contexte sécuritaire.

Sur le principe, les montants des voyages scolaires sont facturés en euros.

Les parents expriment leur désappointement sur ce principe par rapport aux frais de voyage qui seraient payables en livres égyptiennes. Ils regrettent que l'Aefe n'ait pas répondu aux demandes formulées en janvier 2024 au regard de la situation économique locale.

Basculer sur une facturation en livres égyptiennes engage beaucoup de complexité pour le lycée. Les parents demandent s'il y a une possibilité de facturer les familles en livres égyptiennes au lieu des euros.

Monsieur le Proviseur précise que la facture éditée par l'établissement permet plus facilement le traitement du voyage.

Pour la plupart des voyages, les frais sont demandés en euros exemption faite des voyages locaux.

La comptabilité de l'établissement est en euros. Les parents demandent pourquoi ils ne peuvent pas payer les frais en livres dès lors que les dépenses sont en livres égyptiennes.

Le proviseur souligne la nécessaire solidarité collective pour pouvoir stabiliser la situation économique de l'établissement. C'est la raison pour laquelle les frais liés aux opérations de manière globale sont facturés en euros.

Monsieur le Proviseur rappelle plusieurs points sur lequel l'agence a répondu favorablement, en particulier l'avancement des facturations aux familles.

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
6	0	11



6. Effectifs prévisionnels de la rentrée 2024

Les effectifs augmentent pour la rentrée de manière globale même si les demandes d'inscription n'atteignent pas encore les niveaux avant 2022.

Il existe toujours certains niveaux en tension mais il est à noter un fléchissement en élémentaire (plus particulièrement au CP), compensé par les effectifs en maternelle.

Monsieur le Proviseur indique néanmoins que les effectifs continuent de bouger. Il nous manque la visibilité des départs tardifs qui impactent parfois la possibilité de proposition d'une place aux familles.

Sur le second degré, il est constaté une évolution légère en hausse.

La dernière diapositive permet sous la forme d'un histogramme de visualiser une structure cylindrée à partir du CM1.

En primaire, il reste une marge. Les sites de NC et Zamalek sont déjà en capacité maximale d'accueil. La seule marge reste sur Maadi, mais les infrastructures limitent la possibilité d'absorber les effectifs complémentaires théoriques.

7. LIFE 2030 (Lycée International Français en Egypte) - Présentation de la démarche

Ce point est abordé pour information.

Monsieur LODS explique la politique actuelle d'accroissement du réseau, en particulier en Egypte qui fait partie des 11 pays prioritaires.

L'idée est de rentrer dans une réflexion qualitative : le laboratoire BONHEURS de l'université partenaire de Cergy-pontoise a été approché à cette fin.

Pour ce faire, un questionnaire va parvenir aux élèves, aux parents d'élèves et aux enseignants à la mi-septembre. Ce questionnaire a été coconstruit avec les équipes lors de la mission préalable des membres du laboratoire. Deux questionnaires seront confectionnés :

- Un pour les établissements en Egypte
- Un plus spécifique pour le LFC

Le Lycée Français du Caire pourrait s'inscrire dans cette démarche et voir quelle place il peut occuper.

Les représentants des enseignants se demandent si le modèle de cette enquête devra s'appliquer au LFC. Les enseignants soulèvent leur inquiétude sur ce point.

Monsieur LODS répond qu'il est question d'interroger tous les établissements quels qu'ils soient, et non pour imposer un modèle. Les représentants du personnel semblent sceptiques.

Les parents d'élèves rappellent une première initiative similaire il y a quelques années.

Monsieur LODS indique que cela est indépendant des initiatives préalables à son arrivée.



8, Règlement intérieur des personnels

Cf-diaporama p.14

Il est à noter une modification sur un point de règlement relatif aux horaires de Ramadan pour pallier un défaut d'organisation.

Les représentants des personnels non enseignant demande à ce que ce point soit rediscuté en dialogue social avant de pouvoir le voter en conseil d'établissement.

Le point relatif aux congés de maladie interpelle Monsieur SULLEROT quant à la capacité des praticiens locaux à pouvoir fournir l'ensemble des points mentionnés.

Les autres points n'appellent pas de commentaires particuliers.

Retrait de l'article III -11 pour le vote. Question qui sera traiter de nouveau en dialogue social.

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
Unanimité	0	0

9. Questions diverses

9.a : Représentants des enseignants 1er degré : néant

9.b : Représentants des enseignants du 2nd degré SUDCAIRE : néant

9.c : Représentants des enseignants du 2nd degré SNES FSU :

- **Est-il possible d'envisager la création d'un poste de Lettres dans le cadre de la réforme du choc des savoirs ?**

La réponse apportée par la direction précise que le besoin défini n'est pas suffisant pour pouvoir proposer la création d'un poste à temps plein. La mise en place de la réforme nécessite un complément en heures qui sera pris en charge par un vacataire.

Les enseignants manifestent une forte opposition à la réponse négative.

9.d : Représentants des parents d'élèves ARFE : néant

9.e : Représentants des parents d'élèves AFPEC : néant

9.f : Représentants des personnels ATOS : néant

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Proviseur remercie les membres du conseil d'établissement. Il en profite pour saluer les membres bénévoles et au temps consacré dans l'intérêt collectif.

Les parents souhaitent remercier à leur tour et souhaitent bonne chance à Monsieur DAUM et Monsieur BROMONT.

La séance est levée à 19h08.



Frédéric BROMONT



Provisseur

Kim VO HOANG



Provisseur adjointe

Lu et approuvé par Hana EL TOBLEHY, représentante des personnels ATOS



CONSEIL D'ETABLISSEMENT

N°5 / 2023-2024

Séance ordinaire

Lundi 24 juin 2024 à 16h – salle de théâtre – LFC

MEMBRES SIEGEANT AVEC DROIT DE VOTE :

Fonction	Nom	Émargement
Conseiller de coopération et d'action culturelle	David SADOULET	
Ou l'Attachée de Coopération Éducative/ Adjoint au COCAC	Anne RICORDEL /Philippe LODS	
Président du Conseil d'Établissement Chef d'établissement, Proviseur	Frédéric BROMONT	
Adjoint au Chef d'établissement	Kim VO HOANG	
Directeurs des classes primaires	Estelle BOUSQUET	Excusée
	Jean-Christophe MAIGNAN	
Directeur Administratif et Financier	Thierry DAUM	
Conseillère Principale d'Éducation	Marie PLASSE	

PERSONNELS : Représentants des enseignants 2nd degré et 1^{er} degré

Titulaires	Suppléants (à remplir si besoin)	Émargement
Sylvie MIRAMONT	Violaine DELARONDE 	
Olivier SULLEROT		
Naima EL SAYED		



Titulaires	Suppléants (à remplir si besoin)	Émargement
Marie Hélène DELAFLOTTE		
Denis PLUGER		

PERSONNELS : Administratifs, techniques, de santé, ouvriers de service

Titulaires	Suppléants (à remplir si besoin)	Émargement
Ayman ABD EL FATTAH		Ayman Abdel Fattah
Amani FAWAZ	Hana EL TOBLEHY	Hana EL TOBLEHY

ELEVES


Titulaires	Suppléants (à remplir si besoin)	Émargement
Haya ABOU HUSSEIN		Excusé
Maya KHAZINDAR		Excusée.

PARENTS D'ELEVES

Titulaires	Suppléants (à remplir si besoin)	Émargement
Ranya ABDELHAMID		
Dalia FAYAD		
Noha EL ZAYAT	Dalia YASSIN 	Dalia Yassin
Paul HADDAD		
Jihane OBADACHI		



MEMBRES SIEGEANT A TITRE CONSULTATIF

Fonction	Nom	Émargement
Consul Général de France	Olivier LE VAN XIEU	
Conseillère des Français de l'Etranger	Catherine PASCALE	
Conseillère des Français de l'Etranger	Rafael PLEUTIN	
Conseiller des Français de l'Etranger	Hervé MAJIDIER	
Vice-président CVL	Khadija ABDELAZEEM	



Monsieur Frédéric BROMONT
Proviseur du Lycée Français du Caire

Aux Membres du Conseil d'Établissement

Le Caire, le 11 juin 2024

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir participer à la séance ordinaire n°5 du Conseil d'établissement qui aura lundi 24 juin 2024 à 16h, au théâtre – Mearag.

Ordre du jour :

1. Approbation des procès-verbaux du CE n°3 du 19 février 2024 et n°4 du 29 mai 2024
2. Carte des emplois R24
3. Affaires financières :
 - Compte financier 2023 (*pour information*)
 - BR1 2024 (*pour information*)
4. Règlement Intérieur Collège/Lycée
 - Charte informatique
 - Charte de la Laïcité
 - Charte des règles de citoyenneté du collégien
 - Charte des voyages scolaires du LFC
 - Charte de prévention contre le harcèlement
 - Modification du RI des collégiens et lycéens
5. Voyages scolaires 2024-2025
6. Effectifs prévisionnels de la rentrée 2024
7. LIFE 2030 (Lycée International Français en Egypte) - Présentation de la démarche
- 8, Règlement intérieur des personnels
9. Questions diverses (à faire remonter avant le 22 juin)

En annexes :

- Procès-verbaux du CE n°3 du 19 février 2024 et du CE n°4 du 29 mai 2024

En vous remerciant par avance de votre participation à cette commission, je vous prie, Madame, Monsieur, d'agréer l'expression de mes cordiales salutations.



Monsieur Frédéric BROMONT

Le
Proviseur

Proviseur



AMBASSADE DE FRANCE EN R.A.E.
LYCEE FRANÇAIS DU CAIRE

Conseil d'Établissement

CE n°5

Lundi 24 juin 2024 – Site de Mearag – 16h00

ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger



Ordre du jour

1. Approbation des PV du CE n°3 et n°4
2. Carte des emplois R24
3. Affaires financières
4. Règlement intérieur Collège/Lycée
5. Voyages scolaires 2024-2025
6. Effectifs prévisionnels de la rentrée 2024
7. LIFE 2030
8. Règlement Intérieur des personnels
9. Questions diverses



Préambule

Désignation du secrétaire de séance

Approbation de l'ordre du jour



1. Approbation des procès- verbaux du CE n°3 et n°4

Procès-verbal du CE n°3

- Conseil d'établissement n°3 datant du 19 février 2024



Procès-verbal du CE n°4

- Conseil d'établissement n°4 datant du 29 mai 2024





2. Carte des emplois R24

Emplois des PDL

- Plafond d'emplois existant (2023-2024) = 135 ETP
- ETP utilisés sur 2023-2024 = 131 ETP
- Besoins identifiés pour 2024-2025 = 8 ETP
- Plafond d'emplois demandé = 139 ETP

- Réponse fin juin



2. Carte des emplois R24

Emplois des PDL

- 4 ETP sur plafond d'emploi actuel:
 - 1 Ens. Espagnol 2nd degré (CDD 1an renouvelable) = poste pourvu
 - 2 ASEM (CDD 1an renouvelable) = postes pourvus
 - 1 Ens. Arabe 1^{er} degré (CDD 1an renouvelable) = poste publié
- 4 ETP sur plafond d'emploi demandé:
(CDD 1an renouvelable sous réserve du plafond d'emploi accordé pour 24-25)
 - 1 manager opérationnel informatique = poste pourvu
 - 2 Ens. Remplaçants bivalents 2nd degré = postes non-publiés
 - 1 Ens. Anglais 1^{er} degré = poste non-publié



3. Affaires financières

-

Compte financier 2023 (pour information)

-

Définition

Compte financier 2023

Rapport de gestion et d'exécution comptable
commun à l'ordonnateur et au comptable

Le compte financier :

- Il retrace l'ensemble des mouvements budgétaires, financiers et patrimoniaux de l'exercice écoulé.
- Il est arrêté par le CA de l'AEFE, soumis à l'approbation des autorités de tutelle, puis transmis par l'agent comptable à la Cour des Comptes (art. 212 à 214 du décret GBCP).



3. Affaires financières

-

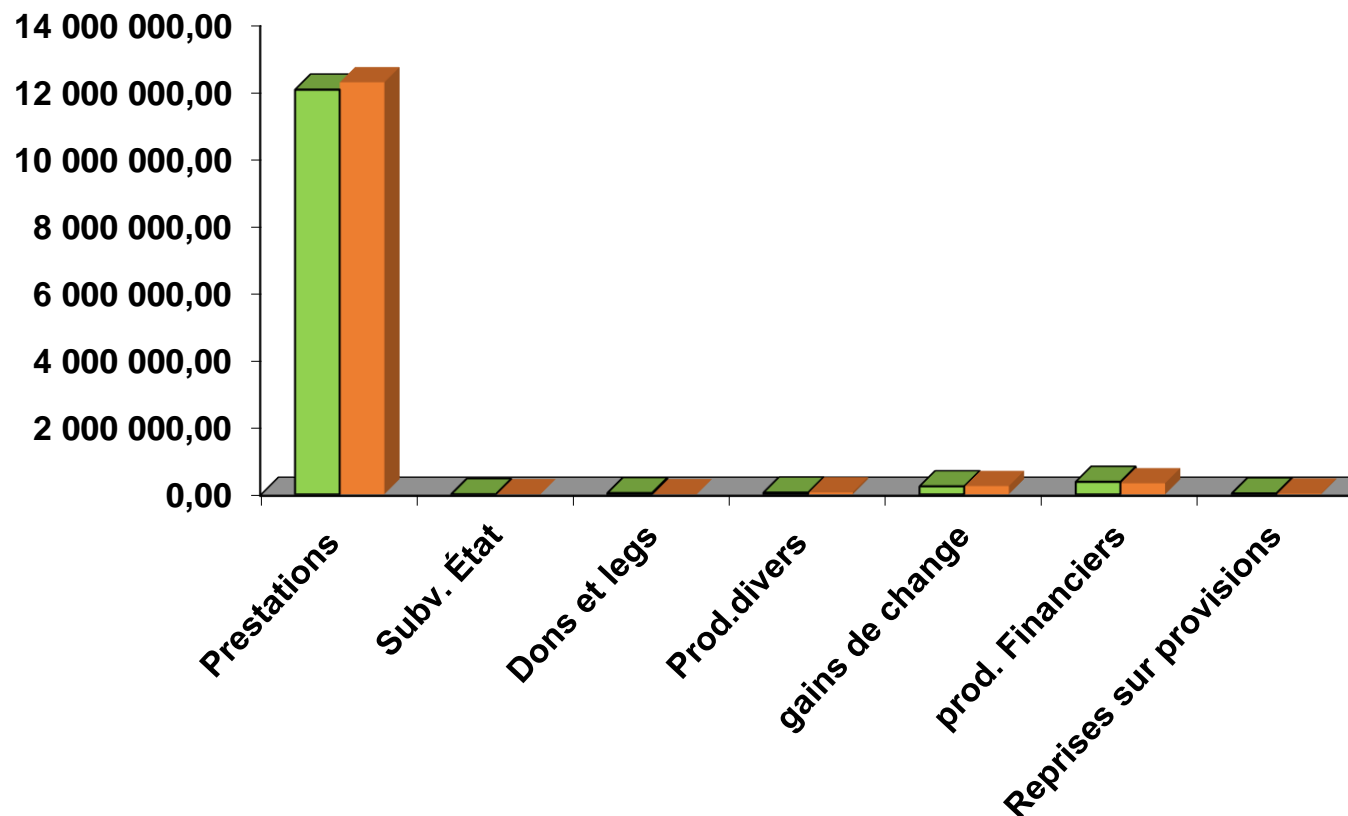
Compte
financier 2023
(pour information)

-

Répartition des
recettes

Exécution des recettes : 97 %

REPARTITION RECETTES TOTALES 12 926 448€ (12 781 418€)



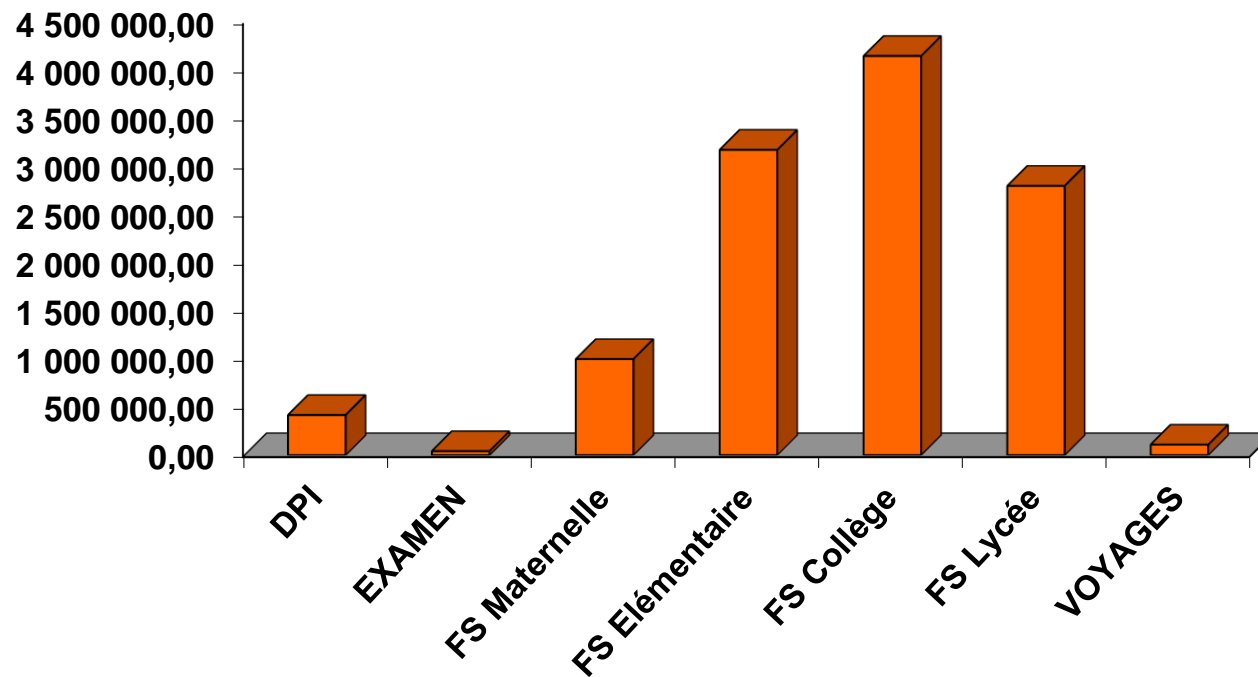


3. Affaires financières

-
Compte
financier 2023
(pour information)

-
Détails produits
écolages

REPARTITION RECETTES ECOLAGES





3. Affaires financières

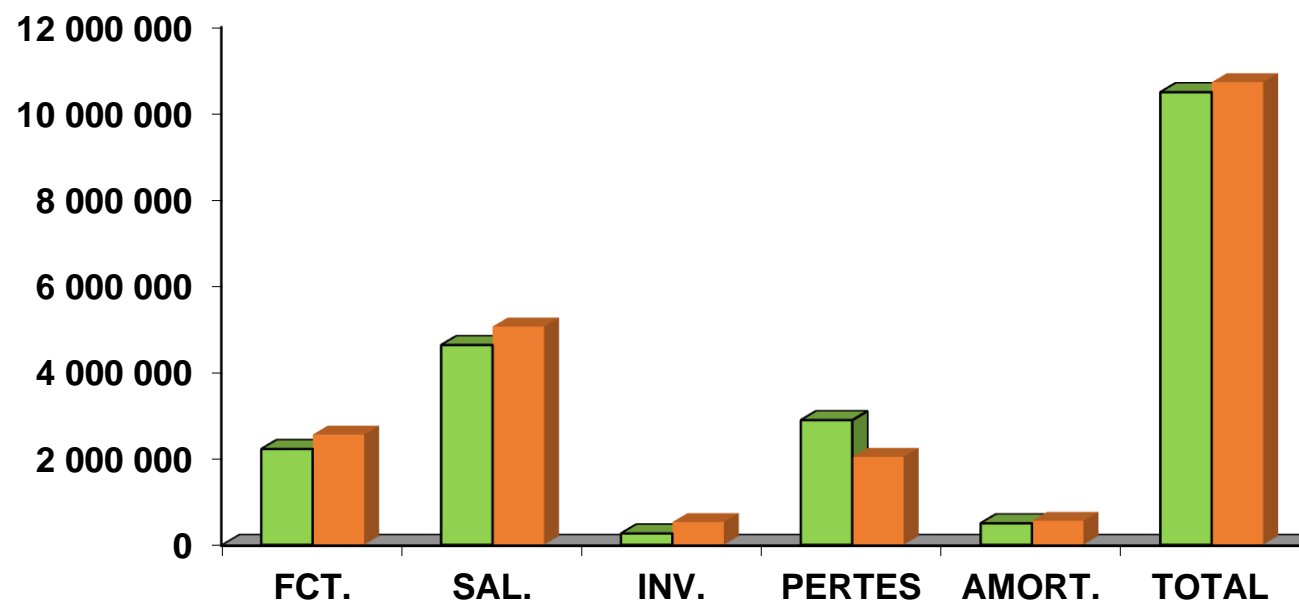
-

Compte
financier 2023
(pour information)

-

Répartition des
dépenses par
enveloppe

REPARTITION DEPENSES PAR ENVELOPPE dépenses totales dont investissement 10 179 405€ (10 211 902€)





3. Affaires financières

Compte financier 2023 (pour information)

Charges

CHARGES

CHARGES DE FONCTIONNEMENT	N	N-1
Achats	147,09	-
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	2 284 125,42	1 952 348,15
Charges de personnel		
<i>Salaires, traitements et rémunérations diverses</i>	4 705 184,86	4 235 070,11
<i>Charges Sociales</i>	70 730,06	109 497,79
<i>Intéressement et participation</i>	-	-
<i>Autres charges de personnel</i>	270 865,80	274 890,23
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	263 692,79	261 522,38
Dotation aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	552 656,51	496 599,96
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	8 147 402,53	7 329 928,62
CHARGES D'INTERVENTION	N	N-1
Dispositif d'intervention pour compte propre		
<i>Transfert aux ménages</i>	-	-
<i>Transferts aux entreprises</i>	-	-
<i>Transferts aux collectivités territoriales</i>	-	-
<i>Transferts aux autres collectivités</i>	-	-
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme		
Dotations aux provisions et dépréciations		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	-	-
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)	-	-
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	8 147 402,53	7 329 928,62
CHARGES FINANCIERES	N	N-1
Charges d'intérêt	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Pertes de change	2 032 002,74	2 881 973,74
Autres charges financières	-	-
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	-	-
TOTAL CHARGES FINANCIERES	2 032 002,74	2 881 973,74
Impôt sur les sociétés	-	-
TOTAL CHARGES	10 179 405,27	10 211 902,36
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)	2 747 043,12	2 569 516,60
TOTAL GENERAL	12 926 448,39	12 781 418,96





3. Affaires financières

Compte financier 2023 -Compte de résultat

TABLEAU 6
Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
Personnel	5 046 780,72	Subventions de l'Etat	-
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	-	Fiscalité affectée	-
Fonctionnement autre que les charges de personnel	5 132 624,55	Autres subventions	-
Intervention (le cas échéant)	-	Revenus d'activité et autres produits	12 926 448,39
TOTAL DES CHARGES (1)	10 179 405,27	TOTAL DES PRODUITS (2)	12 926 448,39
Résultat : bénéfice (3) = (2) - (1)	2 747 043,12	Résultat : perte (4) = (1) - (2)	-
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	12 926 448,39	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	12 926 448,39



3. Affaires financières

- Compte financier 2023 (pour information)

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montant
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	2 747 043,12
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	552 656,51
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	20 505,58
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-
- produits de cession d'éléments d'actifs	-
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	-
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	3 279 194,05

Etat de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montant	RESSOURCES	Montant
Insuffisance d'autofinancement	-	Capacité d'autofinancement	3 279 194,05
Investissements	437 904,58	Financement de l'actif par l'État	-
		Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	-
		Autres ressources	- 575,56
Remboursement des dettes financières	-	Augmentation des dettes financières	-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	437 904,58	TOTAL DES RESSOURCES (6)	3 278 618,49
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	2 840 713,91	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	-



3. Affaires financières

-

Compte financier 2023 (pour information)

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montant
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	2 840 713,91
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	3 806 970,54
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	- 966 256,63
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	18 060 352,16
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	560 426,26
Niveau final de la TRESORERIE	17 499 925,90

3. Affaires financières - Compte financier 2023 (pour information)

Résultat « brut »

- 2 747 043€

Reversement net AEFE

- 3 664 374 €

Résultat « net »

- - 971 331€



3. Affaires financières

Budget Rectificatif 2024 (pour information) BR n°1

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires Budget rectificatif n°000001 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES							RECETTES			
	Montants Compte financier N-1		Montants Budget rectificatif n°000001		Ecart entre le budget rectificatif n°000001 et le budget initial		Montants Compte financier N-1	Montants Budget rectificatif n°000001	Ecart entre le budget rectificatif n°000001 et le budget initial	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP				
Personnel	5 039 287,34	5 039 287,34	5 750 000,00	5 750 000,00	150 000,00	150 000,00	12 636 266,37	13 361 099,00	0,00	Recettes globalisées
dont contributions employeur au CAS Pension	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Subvention pour charges d'investissement
Fonctionnement	2 889 767,99	2 452 205,08	4 437 350,00	3 291 000,00	300 000,00	300 000,00	12 636 266,37	13 361 099,00	0,00	Recettes propres
Intervention	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Autres financements publics
Investissement	347 898,78	437 675,04	6 802 016,00	2 455 000,00	400 000,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	Fiscalité affectée
							0,00	0,00	0,00	Autres financements de l'Etat
							0,00	0,00	0,00	Subvention pour charges de service public
							0,00	0,00	0,00	Recettes fléchées
							0,00	0,00	0,00	Subvention pour charges d'investissement fléchée
							0,00	0,00	0,00	Recettes propres fléchées
							0,00	0,00	0,00	Autres financements publics fléchés
							0,00	0,00	0,00	Financements de l'Etat fléchés
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	8 276 954,11	7 929 167,46	16 989 366,00	11 496 000,00	850 000,00	850 000,00	12 636 266,37	13 361 099,00	0,00	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		4 707 098,91		1 865 099,00		0,00	0,00	0,00	850 000,00	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

3. Affaires financières

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants Compte financier N-1	Montants Budget rectificatif n°000001	Ecart entre le budget rectificatif n°000001 et le budget initial
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	2 840 713,98	1 865 099,00	-850 000,00
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	3 806 970,61	3 524 075,00	-90 100,00
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-966 256,63	-1 658 976,00	-759 900,00
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	18 060 352,00	19 925 451,00	969 507,00
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	560 426,26	14 580 763,00	96 271,00
Niveau final de la TRESORERIE	7 003 664,00	5 344 688,00	873 236,00



4. Règlement intérieur Collège/Lycée

Chartes à valider

- Charte informatique ([à consulter ici](#))
- Charte de la Laïcité ([à consulter ici](#))
- Charte des règles de citoyenneté du collégien ([à consulter ici](#))
- Charte des voyages scolaires du LFC ([à consulter ici](#))
- Charte de prévention contre le harcèlement ([à consulter ici](#))

Modification du RI des collégiens et lycéens

- Page 18, ligne 6 : « Sanctions A **et** E » → « Sanctions A **à** E »





5. Voyages scolaires 2024-2025

Nom	Intitulé du voyage	Date de départ	Date de retour	Destination	Classe concernée	Montant total	Prix/personne
Aurélie HASSAN	Montagne - Dominante Ski alpin	31/01/2025	07/02/2025	Saint Jean de Sixt	CM1 New Cairo	38 405 €	1 281 €
Jean LE GUELLEC	Découverte des APPN	15/05/2025	22/05/2025	La Palud sur Vernon	1 ^{ère} Option Sport (10 à 15 élèves)	16 170 €	1 347 €
Mickael CHAUVET	Classe découverte « ski alpin »	07/02/2025	14/02/2025	Le Grand-Bornand (Haute-Savoie)	CM2 New Cairo + CM2 Zamalek (48 élèves)	70 219 €	1 300 €
Karim RAFIF	Stage ski	01/12/2024	07/12/2024	les 2 Alpes	Terminale Option Sport (16 élèves + 2 accompagnateurs)	21 764 €	1 300 €
Marie-Eve VASLIN	Brest 2025	04/05/2025	16/05/2025	Brest	CM1 C + CM1 D Maadi	81 141 €	1 449 €
Marie-Eve VASLIN	Brest 2025 voyage 2	18/05/2025	30/05/2025	Brest	CM1 A + CM1 B Maadi (50 élèves)	81 141 €	1 449 €



5. Voyages scolaires 2024-2025

Nom	Intitulé du voyage	Date de départ	Date de retour	Destination	Classe concernée	Montant total	Prix/personne
Guénaëlle KERVELLA	Madrid, ville diverse et durable	04/04/2025	10/04/2024	Madrid-Tolède- Ségovie	2 nd e DNL espagnol + élèves de M. Sobh (27 élèves)	52 200 €	1 450 €
Valérie BEYSSAT	A la découverte des ressources muséales et artistiques de Paris	10/11/2024	14/11/2024	Paris, France	1 ^e Enseignement scientifique + Lycée Option Musique (40 élèves)	59 470 €	1 390 €
Nadine ATTAR	Sur scène au Maroc	03/04/2025	10/04/2025	Maroc	6 ^e + 4 ^e arabe renforcé (2 groupes)	46 200 €	1 050 €
Naïma DUCREUX	Voyage au Maroc	14/02/2025	20/02/2025	Casablanca- Rabat-Fez	2 nd e SELO arabe	29 997 €	1 304 €
Sihem BADAWI	Voyage au Sultanat d'Oman	22/02/2025	28/02/2025	Oman	1 ^e + Terminale SELO arabe	20 300 €	1 450 €
Naïma DUCREUX	MEDMUN à Menton	04/04/2025	09/04/2025	Menton	Terminales inscrits au MUN	20 020 €	1 430 €



5. Voyages scolaires 2024-2025

Nom	Intitulé du voyage	Date de départ	Date de retour	Destination	Classe concernée	Montant total	Prix/personne
Bernard ROUSSEL	MUN Athènes	28/11/2024	02/12/2024	Athènes	1 ^{ère} et Terminale participant au MUN (10 à 15 élèves)	13 600 €	800 €
Lise FENDER	Les CP sous tente – Dans les dunes et sous les étoiles	08/04/2025	10/04/2025	Fayoum	3 classes de CP (69 élèves)	13 824 €	192 €
Nathalie PARIS	Les CP sous tente – sous les manguiers	06/11/2024	07/11/2024	Mango Tree - Heliopolis	3 classes de CP (69 élèves)	5 741 €	192 €
Nevine ABDEL KERIM	Voyage en Angleterre	16/10/2024	21/10/2024	Londres	Terminale BFI (9 élèves)	15 550 €	1 414 €
Violaine DELARONDE	Rome et Campanie	13/04/2025	18/04/2025	Rome et la Campanie	2 ^{nde} (Histoire-Géographie) + 5 ^e à 1 ^e Option Latin/Grec	59 400 €	1 100 €
Raissa BIONDI	Sur les traces des pharaons	06/04/2025	15/04/2025	Assouan – Louxor – Marsa Alam	CM2 C + CM2 D Maadi	45 584 €	850 €
Marie CHESNE	Sur les traces des pharaons	06/04/2025	15/04/2025	Assouan – Louxor – Marsa Alam	CM2 C + CM2 D Maadi	45 584 €	850 €
Nacera HOURCADE	Angleterre	13/10/2024	20/10/2024	Oxford / Londres	1 ^e Européenne	40 600 €	1 450 €



Effectifs Elèves 2024/2025 Prévisions au 10/06/24

En rouge : données 2023/2024 (à titre indicatif)

Niveau	MAADI		ZAMALEK		NEW CAIRO		TOTAL	
PS	0	21	0	23	24	17	24	61
MS	43	40	24	24	23	24	90	88
GS	51	57	24	24	20	24	95	105
CP	69	57	18	24	22	24	109	105
CE1	74	76	26	16	20	24	120	116
CE2	91	83	26	26	26	23	143	132
CM1	84	98	23	26	25	26	132	150
CM2	98	84	35	23	26	26	159	133
TOTAL	510	516	176	186	186	188	872	890

6. Effectifs prévisionnels de la rentrée 2024 - 1^{er} degré



6. Effectifs prévisionnels de la rentrée 2024 - 2nd degré

Effectifs Elèves 2024/2025 Prévisions au 10/06/24

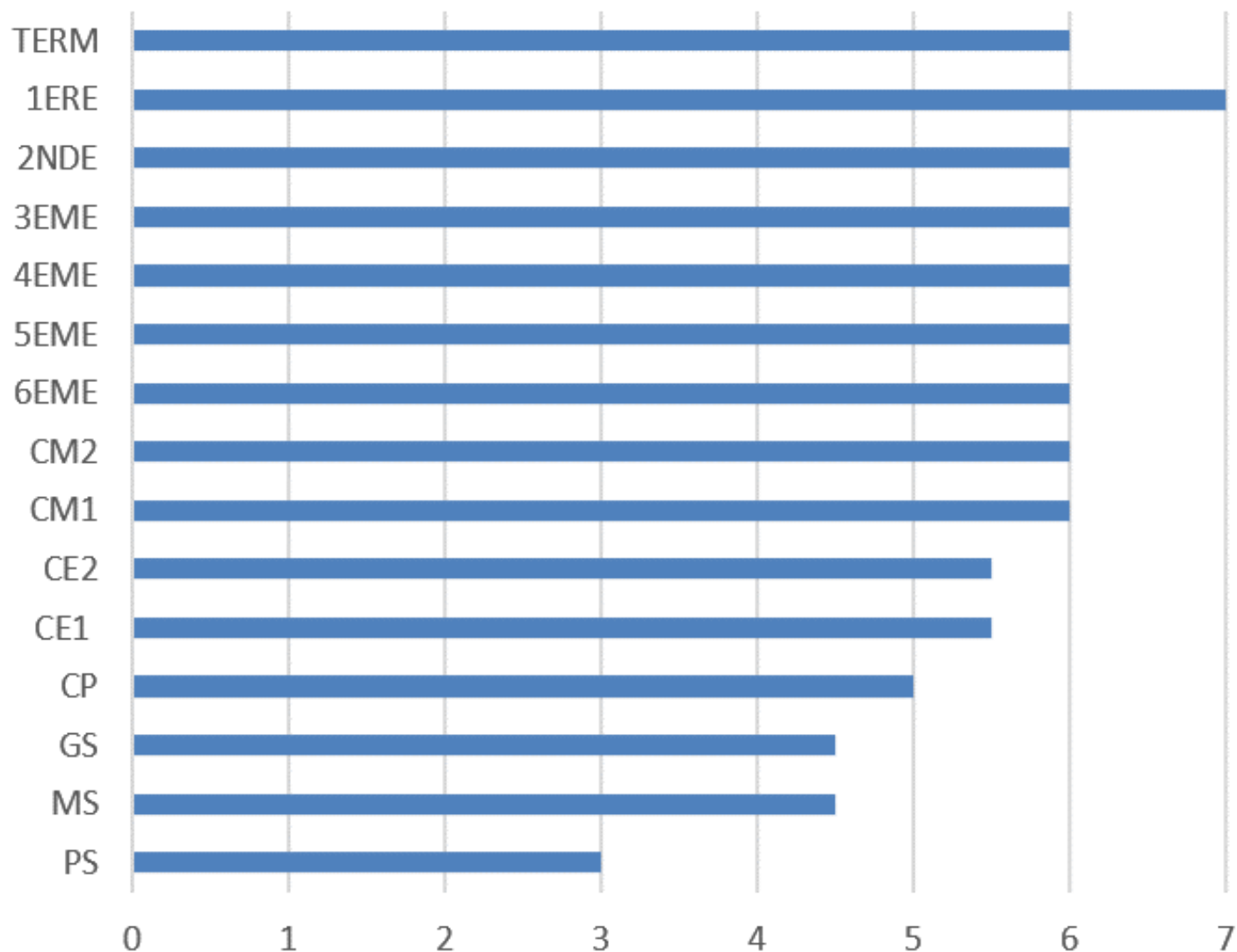
En rouge : données 2023/2024 (à titre indicatif)

Niveau	DIVISIONS		EFFECTIF	
6 ^{ème}	6	6	161	168
5 ^{ème}	6	6	160	168
4 ^{ème}	6	6	152	164
3 ^{ème}	6	6	158	160
2 ^{nde}	7	6	189	168
1 ^{ère}	6	7	153	190
Terminale	6	6	148	152
TOTAL	43	43	1121	1170



6. Effectifs prévisionnels de la rentrée 2024 - Structure pédagogique

Structure à R24 (nombre de divisions - tous sites)





7. LIFE 2030 - Lycée International Français en Egypte

Identité des Lycées Français d'Égypte en 2030

- Étude d'impact par CY Cergy-Paris
- Étude réalisée par le Laboratoire **BONHEURS** (Bien-être, Organisations, Numérique, Habitabilité, Éducation, Universalité, Relation, Savoirs) de CY Cergy-Paris Université

Laboratoire
bonheurs



7. LIFE 2030

-

Lycée International Français en Egypte

Objectif

- Définir une-des identité-s de qualité commune des lycées français d'Égypte et les valoriser

Étapes d'avancement

- 1.Élaboration d'un questionnaire à destination des élèves, parents d'élèves et enseignants (juin-juillet-aout)
- 2.Passation des questionnaires (septembre)
- 3.Restitution des questionnaires (novembre-décembre)



7. LIFE 2030

-

Lycée International Français en Egypte

Thématiques communes

abordées par les élèves, les parents d'élèves et les enseignants

- le climat scolaire (harcèlement scolaire) ;
- la maîtrise de la langue française ;
- le plurilinguisme ;
- la coéducation avec les parents ;
- les rythmes scolaires;
- la notion d'appartenance à l'établissement (hymne, uniforme, rituels, célébrations...)
- les espaces scolaires ;
- l'offre éducative.



8. Règlement Intérieur des personnels

Article III-11 : Durée hebdomadaire du travail

- Dernier alinéa relatif aux horaires de Ramadan
 - **Suppression de** « Pendant la période de Ramadan, la fin des cours est avancée dans le secondaire et tous les employés non enseignants bénéficient d'un horaire anticipé de fin de journée d'une heure par rapport à l'horaire de fin de journée des élèves de second degré »
 - **Ajout de** « Pendant la période de Ramadan, la fin des cours est avancée dans le secondaire et tous les employés non-enseignants bénéficient d'une fin de journée identique à celle de la dernière plage horaire scolaire du second degré. Dans le cas où les horaires habituels des employés terminent avant la fin des cours en période de Ramadan dans le second degré, ces derniers conservent les mêmes horaires »



8. Règlement Intérieur des personnels

Article IV-19 : Autorisation d'absence pour garde d'enfant malade

→ Ajout au paragraphe 2 de « Ces jours d'autorisation d'absence pour enfant malade ne pourront en aucun cas être comptabilisés en congé maladie, y compris dans le cas d'un prolongement de vacances scolaires.

Il est nécessaire que le nom et l'âge de l'enfant figurent sur le certificat médical.»

Article IV-20 : Disponibilité

→ Ajout après le paragraphe 2 de « Après trois ans d'ancienneté en CDI, l'employeur peut accorder une disponibilité pour convenance personnelle. La disponibilité interrompt le droit à l'ancienneté et à l'avancement. Elle est limitée à un an, renouvelable 2 fois sur autorisation du proviseur.»

Article IV-24 : Reclassement

→ Ajout à la fin de l'article « à partir de la signature du contrat, l'employé a trois mois pour faire une demande de reclassement. Au-delà de ce délai, aucune demande ne sera étudiée.

L'administration s'engage à traiter la demande dans les deux mois qui suivent la réception de toutes les pièces justificatives



8. Règlement Intérieur des personnels

Article IV-30 : Congés de maladie

• Paragraphe 4

→ **Suppression de** « A défaut, l'employé peut être accusé de faute grave »

→ **Ajout de** « les congés maladie sont décomptés de date à date au regard du certificat médical produit. Les vacances scolaires, non incluses dans le certificat médical, ne seront décomptées en congé maladie que si l'employé prolonge son congé maladie au-delà de la période de vacances ».

• Paragraphe 7 : (sous réserve de précision de l'avocat relatif à la loi égyptienne sur le sujet)

→ **au lieu de** « A cette fin, sauf cas d'hospitalisation, l'employé en congé de maladie doit se trouver à son domicile tous les jours, y compris les vendredi et jours fériés, avant 10 heures, de 12 heures à 16 heures et après 18 heures. »,

→ **lire** « le praticien indique sur l'arrêt de travail :

- soit que les sorties ne sont pas autorisées
- soit qu'elles le sont.

Dans ce cas, l'assuré doit rester présent à son domicile de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h, sauf en cas de soins ou d'exams médicaux.

Toutefois, le praticien peut, par dérogation à cette disposition, autoriser les sorties libres. Dans ce cas, il porte sur l'arrêt de travail les éléments d'ordre médical le justifiant.

Le praticien indique également sur l'arrêt de travail s'il autorise l'exercice de certaines activités en dehors du domicile. »

• Paragraphe 9

→ **Ajout de** : « à 100% le premier mois puis à 75 % les huit prochains », la précision « et à 0% les 3 mois suivants ».



8. Règlement Intérieur des personnels

Article VII-33 : Congé de paternité

- **Suppression de** « La durée du congé de paternité des employés est de 11 jours consécutifs et non fractionnables (vendredi, samedi et jours fériés compris) en cas de naissance simple et de 18 jours en cas de naissances multiples, y compris les délais de route ».
- **Ajout de** « La durée du congé de paternité des employés est de 15 jours consécutifs et non fractionnables (vendredi, samedi et jours fériés compris) en cas de naissance simple et de 21 jours en cas de naissances multiples, y compris les délais de route ».



Annexe 1 Page 7 : heures supplémentaires

- Ajout sur la grille A1

Echelon	Indice	14 premières heures	Au-delà de 14 heures	Vendredi et jours fériés du calendrier scolaire	De nuit
8	536	28,21€	28,65€	47,00€	56,40€
9	559	29,48€	29,94€	49,11€	58,93€
10	582	30,75€	31,23€	51,22€	61,46€
11	605	32,02€	35,52€	53,33€	63,99€

8. Règlement Intérieur des personnels



9. Questions diverses





AMBASSADE DE FRANCE EN R.A.E.
LYCEE FRANÇAIS DU CAIRE

MERCI

ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger